

ACCUEIL A LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

TRELIVAN



PROJET PÉDAGOGIQUE



ANNÉE SCOLAIRE 2025 / 2026

PRÉAMBULE

La garderie périscolaire est gérée par la commune.

Coordonnées :

Mairie

1, rue des Clairettes

02 96 39 16 31

L'accueil à la garderie est un temps de transition entre le temps en famille et celui à l'école. Il permet de répondre aux besoins des familles en proposant un accueil complémentaire à l'école, le matin et le soir.

La commune a adopté un projet éducatif spécifique à l'accueil périscolaire précisant les objectifs éducatifs de celui-ci. Il définit l'orientation des actions à mener pour la période 2021/2026.

Ce projet éducatif se décline en 4 axes principaux.

2. LE CADRE

a. Présentation de la structure

La garderie périscolaire bénéficie :

- de deux salles pour accueillir les enfants : une pour les maternelles et une autre pour les enfants de l'école élémentaire



- de sanitaires
- d'une cour attenante pour les jeux extérieurs.



b. Le public accueilli

Le service fonctionne pendant les périodes scolaires.

Il accueille les enfants de 3 à 11 ans scolarisés à l'école Jean FERRAT le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h20 et de 16 h 15 à 19 h.

c. Les conditions et les temps d'accueil

L'inscription aux services périscolaires municipaux est complémentaire de l'inscription scolaire proprement dite. L'accueil d'un enfant est conditionné à l'inscription au service.

Le dossier d'inscription comporte les renseignements indispensables à la prise en charge de l'enfant.

La municipalité est garante de la sécurité morale et physique de l'enfant, ce qui oblige à certaines règles. Chaque famille reçoit en début d'année scolaire le règlement intérieur des services périscolaires précisant ces règles.

LE MATIN

Les parents et les enfants sont accueillis dès 7h30. Ensuite les enfants sont dirigés vers les différents espaces d'activités (jeux de société, dessins ...).

A 8h20, les enfants de maternelle sont conduits dans leurs classes respectives ; ceux de l'école élémentaire attendent sur la cour sous la surveillance de leurs enseignants. Avant, les enfants participent au rangement de la garderie avec l'aide d'un adulte.

LE SOIR

A 16h15, les enfants de la maternelle sont regroupés dans la salle de motricité et ceux de l'élémentaire sous le préau pour être conduits à la garderie.

Un goûter (pain beurre chocolat, pain confiture ...) est pris en commun.

Les agents adaptent le goûter pour les enfants qui ont un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Les enfants participent au rangement et au nettoyage des tables afin de les sensibiliser à l'hygiène et la propreté.

De 17 h à 19 h, des activités diverses sont proposées afin de répondre aux besoins et aux envies des enfants.



Sur inscription des familles, les enfants peuvent bénéficier d'un accompagnement aux devoirs assuré par des bénévoles, les lundi et jeudi de 17h à 17h45.

Le départ des enfants s'organise de façon échelonnée. Un enfant ne peut être confié par les agents qu'aux responsables légaux ou éventuellement à toute autre personne qu'ils auront désignée par écrit.

d. L'équipe encadrante

Le personnel de la garderie participe à la coéducation de l'enfant avec la famille et l'école.

L'équipe d'animation est composée d'une responsable et de 4 agents municipaux :

- Marie-Noëlle PIEVACHE, titulaire du BAFA et BAFD, responsable coordinatrice
- Magalie ALLO, 15 ans d'expérience dans les services périscolaires
- Carine PETIT, titulaire du CAP Petite Enfance
- Florence CONSTANT, titulaire du BAFA
- Frédérique FERRAND, titulaire du CAP Petite Enfance et du BAFA.

Marie-Noëlle est responsable de l'équipe d'animation et de la mise en œuvre du projet pédagogique. Elle assure la coordination dans la gestion des activités proposées aux enfants.

Elle a un rôle de référente auprès des familles, des enseignants et des élus.

e. La communication avec les familles

L'accueil périscolaire est un espace dans lequel les familles doivent pouvoir dialoguer avec l'équipe d'animation afin de favoriser un climat de confiance et de sécurité.

f. Les tarifs

Les tarifs sont révisables chaque année sur décision du conseil municipal.

Ils sont basés sur le quotient familial et sont dégressifs en fonction du nombre d'enfants inscrits par famille.

Le tarif du soir comprend le goûter.

Une pénalité de retard après 19 heures est appliquée.

PROJET PÉDAGOGIQUE ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

1- Les objectifs pédagogiques en lien avec le projet éducatif de la municipalité

- Favoriser la socialisation avec un apprentissage de la vie en collectivité et du respect mutuel
- Contribuer à l'épanouissement, l'autonomie, la responsabilisation et la socialisation des enfants
- Sensibiliser l'enfant à la sécurité
- Être à l'écoute du rythme de chacun
- Développer la curiosité de l'enfant
- Apprendre à respecter le matériel
- Sensibiliser l'enfant au développement durable.

2- Activités proposées aux enfants :

A. Activités créatives

- Préparation de paquets cadeaux et de guirlandes pour la décoration des sapins de Noël de la commune, de cadeaux pour les parents ,
- Décoration d'une nappe en papier pour le vernissage du salon des artistes,
- Jeux éducatifs dirigés ou non selon les groupes.

B. Le jeu sous toutes ses formes

- Jeux de société,
- Jeux dans la cour lorsque le temps le permet (jeux de ballon, trottinettes, sable...). Un préau est attenant à l'accueil péri scolaire où existent des jeux, marelle, labyrinthe, twister...Les enfants peuvent y jouer sous notre surveillance.

C . Ateliers

- Lecture
- Dessin
- Coloriage

D. Détente

4. CONCLUSION

L'inventaire des activités n'est pas exhaustif, l'équipe pourra en proposer de nouvelles, toujours avec l'objectif retenu et prioritaire de préserver l'épanouissement de l'enfant dans sa structure.

L'accent sera mis sur des valeurs telles que le respect, l'autonomie, la vie en collectivité.

L'équipe est et sera toujours à l'écoute de l'enfant et de ses parents car l'enfant est au cœur du dispositif mis en place.